



Projet agrivoltaïque à Nersac

Comité de Projet
11/12/2025



Sommaire

- 01 A propos de Verso Energy**
- 02 Choix du site**
- 03 Calendrier et parties prenantes du projet**
- 04 L'agrivoltaïsme**
- 05 Dimensionnement de l'implantation**
- 06 Enjeux & Impacts**
- 07 Partage de la valeur**



A propos de
Verso Energy

L'historique de Verso Energy



Xavier Caïtucoli
Président
Co-fondateur



Antoine Huard
Directeur général
Co-fondateur



Romain Verdier
Directeur général
délégué

► Fondée
en 2021



Levée de fonds en 2023
50 M€



64 collaborateurs

DES ACTIONNAIRES ENGAGÉS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

crescendix

EIFFEL
INVESTMENT GROUP

AMS
CAPITAL

NJJ Holding



La mission de Verso Energy

Verso Energy est un nouvel acteur de la transition énergétique spécialisé dans le développement, le financement et l'exploitation d'actifs de production d'énergie décarbonée



PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
RENOUVELABLE

PRODUCTION D'HYDROGÈNE
DÉCARBONÉ

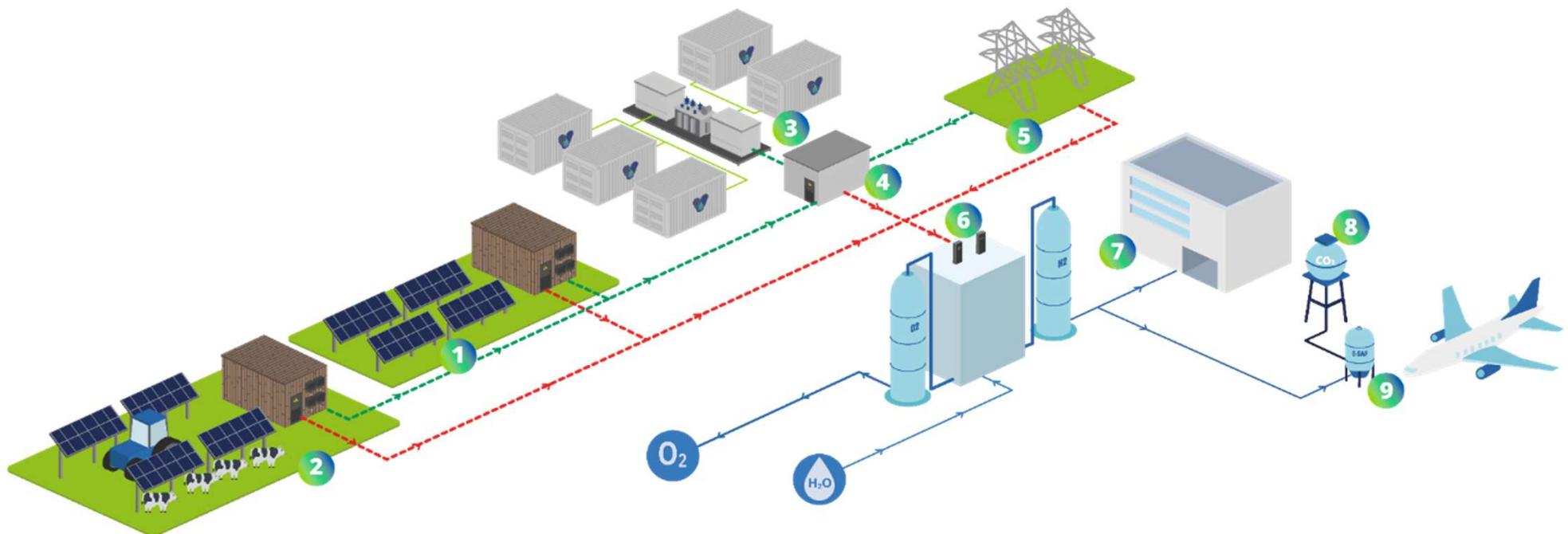


STOCKAGE D'ÉLECTRICITÉ
PAR BATTERIE

Le développement simultané de moyens de production et de solutions de flexibilité offre de nombreuses synergies, notamment :

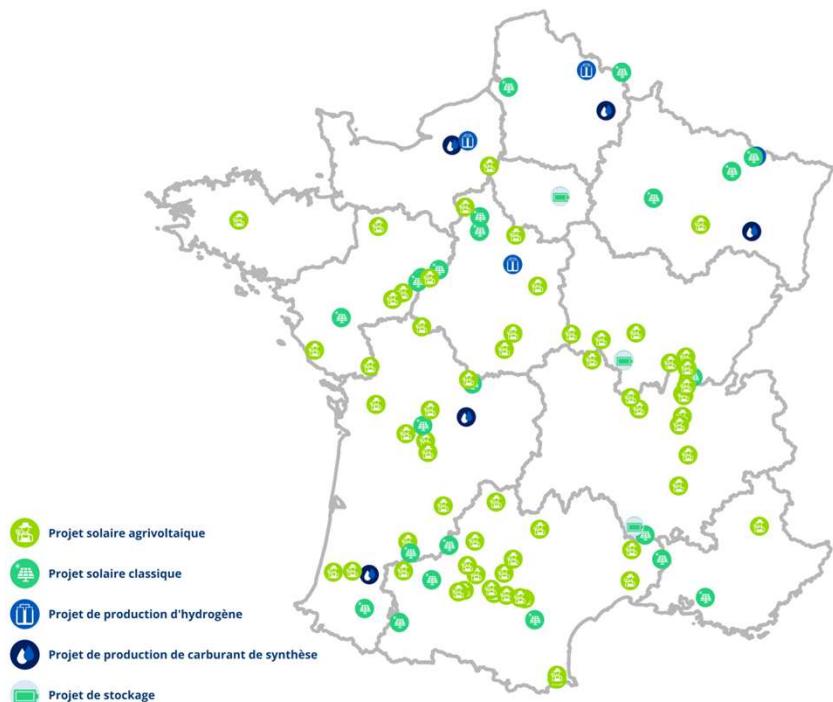
- Le stockage par batterie permet de **maitriser les coûts de raccordement des centrales photovoltaïques** et d'optimiser leur rentabilité.
- La production d'énergie renouvelable contribue à **maitriser les coûts de production de l'hydrogène**, à **garantir un hydrogène d'origine renouvelable** et à **valoriser les surplus de production d'électricité**.

Un modèle intégré de l'électron à la molécule



- 1 Centrale solaire
- 2 Centrale agrivoltaïsme
- 3 Installation de stockage par batterie
- 4 Transformateur
- 5 Réseaux électriques
- 6 Unité de production d'H₂ par électrolyse
- 7 Consommateurs industriels
- 8 Capture de CO₂
- 9 H₂ à destination du carburant de synthèse

Des projets matures en France et une forte ambition internationale



65 MW en opération

> 2 GW de projets solaires en développement



8 projets H₂ : 105 kt/an



4 projets e-SAF : 324 kt/an

1 projet e-méthanol : 110 kt/an



- Marché des SAF très actif, grâce au soutien de l'IRA
- Accès au CO₂ biogénique et à l'électricité décarbonée suivant les États
- Verso Energy a un partenariat en Géorgie avec RYAM

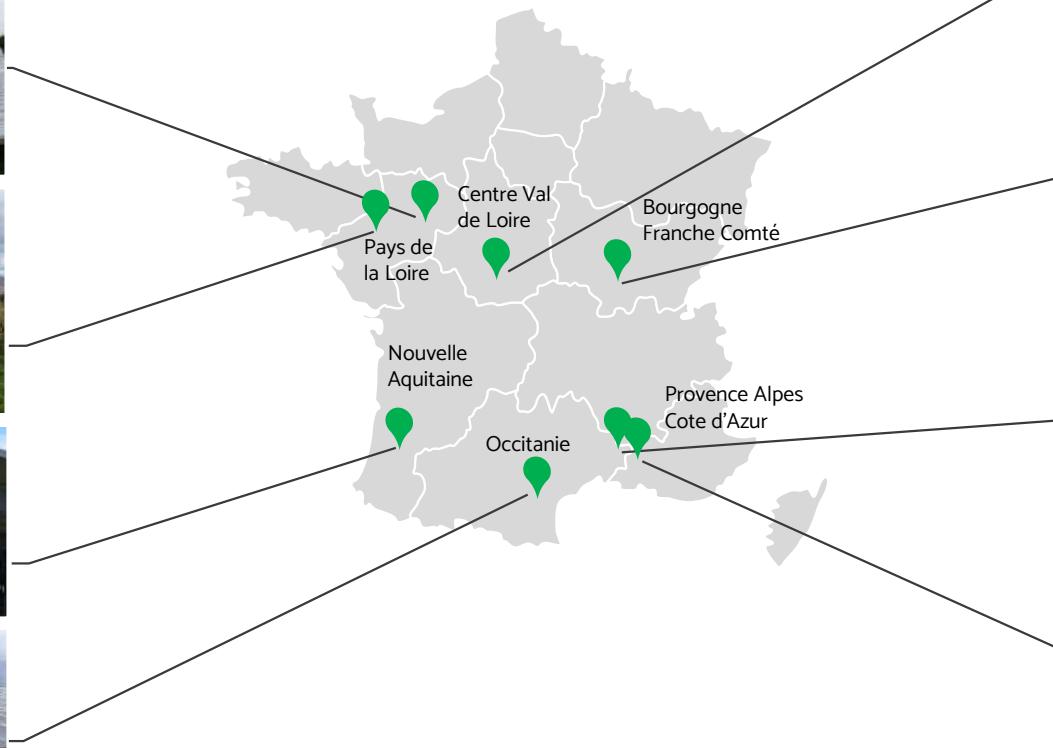


- Prix de l'électricité décarbonée attractif
- Larges ressources de CO₂ biogénique
- Verso Energy développe deux projets (Oulu, Tornio) dont les terrains sont sécurisés à proximité d'émetteurs de CO₂ biogénique



- Prix de l'électricité décarbonée très attractif, avec toutefois des tensions sur le réseau
- Larges ressources de CO₂ biogénique
- Verso Energy évalue techniquement un projet

Nos références en France



65 MWc en exploitation



02

Choix du site





Un contexte favorable à l'agrivoltaïsme

A l'échelle nationale

- ⚠ La loi de transition énergétique a pour objectif de porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030 (**4,9% en 2023 donc seulement 15% de l'objectif**).
- ⚠ Objectif PPE 2 : 44 Gigawatts-crête à horizon 2028 (**25 Gigawatts-crête installés fin 2024 soit 57% de l'objectif**).
- ✿ Faible prix des céréales depuis 2 ans et augmentation des coûts des engrains.
- ✿ Recul de l'élevage ovin : **baisse du nombre d'ovins de 13,6%** entre 2020 et 2024. Avec un **prix de l'agneau en hausse** et des **coûts de production en baisse**. (Source : Agreste)

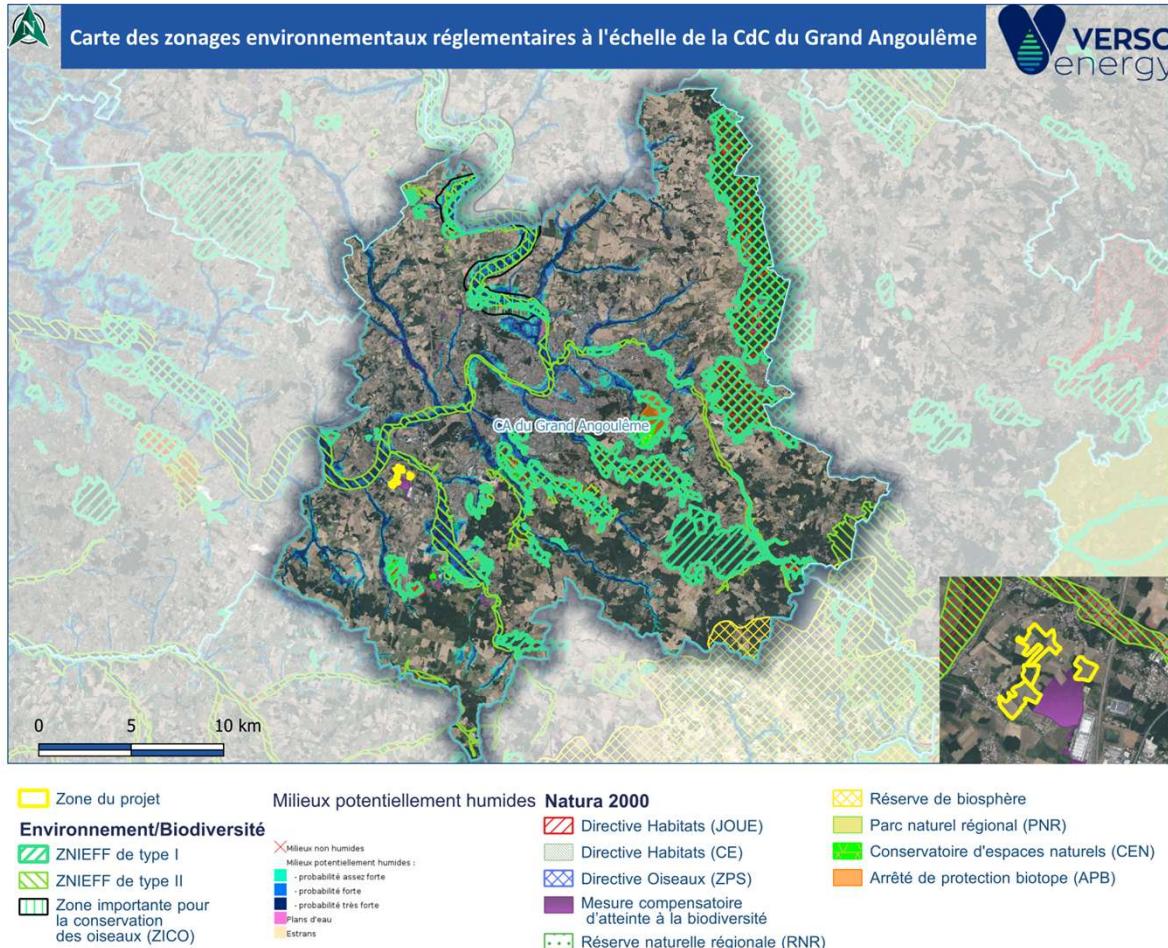
A l'échelle régionale et départementale

- ⚠ Objectifs **SRADDET** en Nouvelle-Aquitaine non atteints en 2020 en matière de puissance installée.
- ✿ En **Nouvelle Aquitaine**, baisse de 30% de l'élevage ovin ces deux dernières années.
- ✿ En **Charente**, recul de l'élevage ovin chaque année depuis dix ans.

A l'échelle de l'intercommunalité

- ⚠ **SCOT de l'Agglomération d'Angoulême** favorable aux projets de parcs agrivoltaïques sous réserve d'une prise en compte des enjeux paysagers et écologiques (préservation des espaces naturels sensibles) et de minimiser la consommation d'espace agricole.
- ⚠ **SCOT de l'Agglomération d'Angoulême** vise l'augmentation de la part des énergies renouvelables locales à 34 % de la consommation finale en 2030, puis à 94 % en 2050, principalement par le développement de l'énergie solaire électrique.

Une analyse cartographique à l'échelle du Grand Angoulême



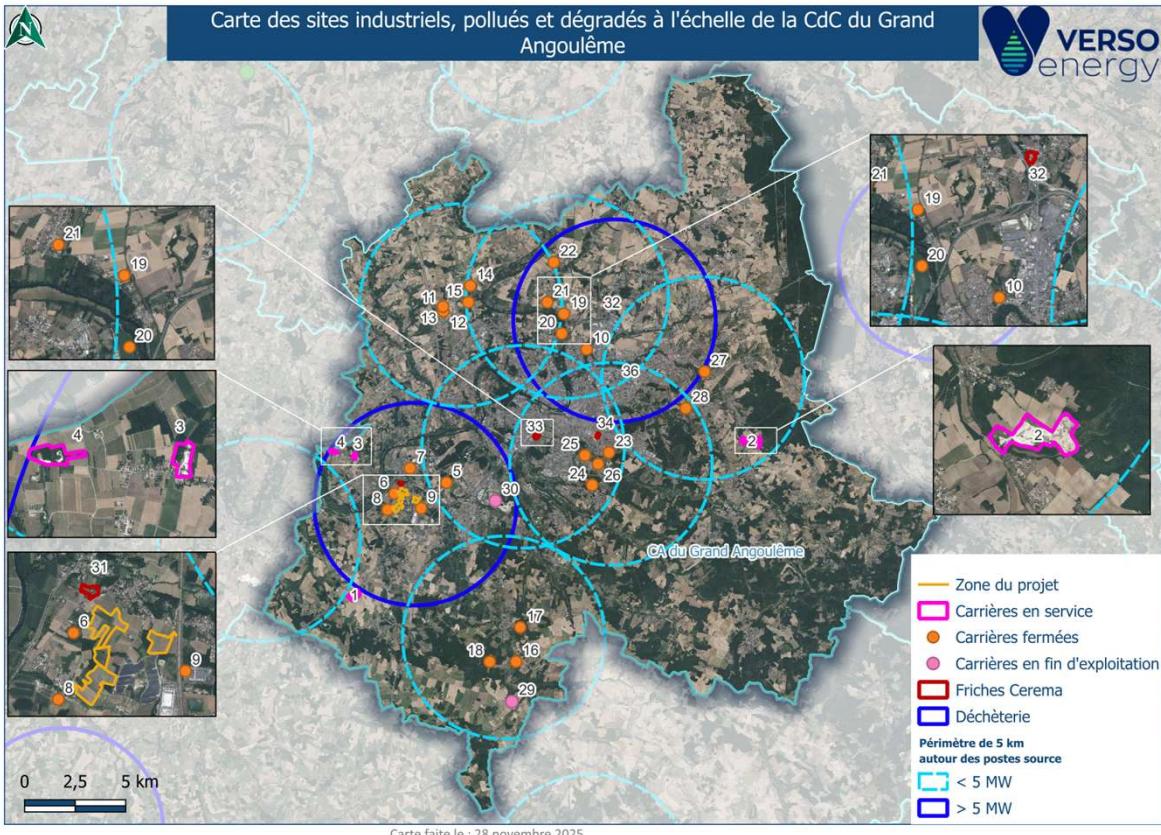
Méthode :

Analyse cartographique sur la base de critères techniques, environnementaux, paysagers et réglementaires.

Stratégie d'évitement et de hiérarchisation des enjeux :

- ✓ Distance acceptable par rapport à un point de raccordement au réseau sur lequel de la capacité est disponible ;
- ✓ Absence ou éloignement des zones à forte sensibilité écologique ou réglementaire ;
- ✓ Préservation des secteurs à enjeu paysager, patrimonial ou touristique ;
- ✓ Exclusion des espaces urbanisés et forestiers ;
- ✓ Prise en compte des servitudes et des réseaux ;
- ✓ Éloignement suffisant des habitations pour limiter les impacts visuels ;
- ✓ Configuration du site compatible avec l'implantation des structures (topographie, orientations des pentes, accès).

Pour les sites anthropisés



Méthode

Identification de tous les sites anthropisés dans un rayon de 5km autour des postes sources avec de la capacité restantes (Les deux cercles bleu foncé sur la carte).

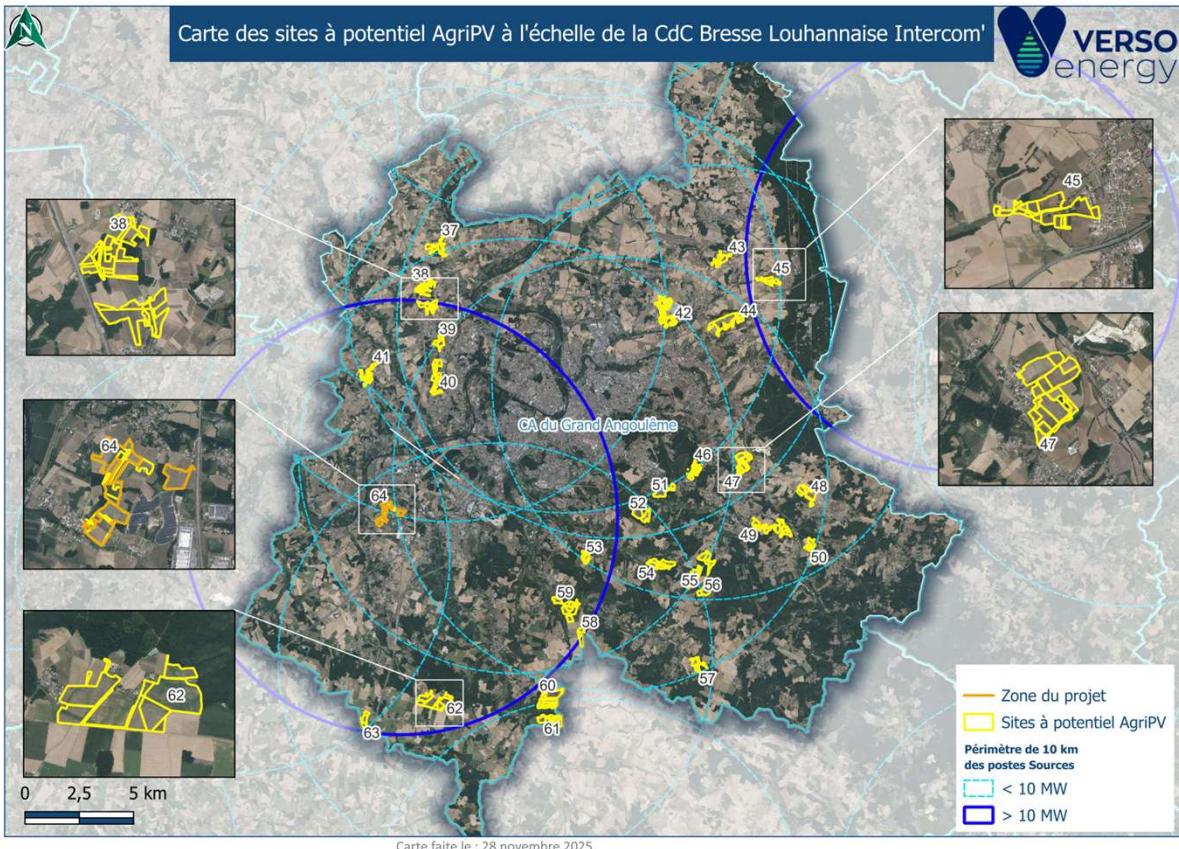
Motifs de non-sélection de sites

- Carrières en exploitation ou fermées depuis de longues années réaménagées en zone forestière ou agricole ;
- Surface utile trop minime pour assurer le raccordement ;
- Topographie incompatible avec l'implantation d'un projet ;
- Prescriptions d'urbanisme ;
- Zonages contraignants environnementaux ou paysagers à proximité ;

Sites respectant les contraintes

- ✓ Plan d'eau de La Grande Prairie mais qui est utilisé pour du tourisme.
- ✓ Surface bétonnée d'environ 2 ha au niveau de la zone d'activité « Les Chauvauds ». Mais trop petit pour Verso Energy.

Pour les sites agricoles



Méthode

Identification de tous les sites agricoles dans un rayon de 10 km autour des postes sources avec de la capacité restante (Les deux cercles bleu foncé sur la carte).

Motifs de non-sélection de sites

- Assolement autre que prairie ou fourrage ;
- Surface utile trop minime pour assurer le raccordement ;
- Topographie incompatible avec l'implantation d'un projet ;
- Prescriptions d'urbanisme ;
- Zonages contraignants environnementaux ou paysagers à proximité ;

Sites respectant les contraintes

- ✓ 10 zones agricoles correspondant aux premiers critères d'identification cartographique.
- ✓ Ils ont tous été écartés pour des problématiques de formes complexes, d'enjeux environnementaux (ruisseau passant au milieu de la parcelle par exemple) ou de contraintes paysagères (trop de maisons de riverains avec une vue directe sur le projet) ;



Choix du site de Nersac

Un besoin agricole

- Un **agriculteur jeune** et dynamique ;
- Un projet d'**augmentation de cheptel ovin** et une recherche d'**autonomie** de l'exploitation ;
- Une exploitation **récente** avec des **besoins de développement de ses outils de production** (bâtiment, clôtures, points d'eau, parcs de contentions, ensemencement de bonnes prairies de pâture...) ;
- Des surfaces majoritairement **fourragères, proches du siège** et utilisées afin de nourrir les différents animaux ;
- Un intérêt à la **protection des ovins et de la prairie** contre le stress thermique, le stress hydrique, le gel et les intempéries ;

Une zone avec peu de contraintes environnementales et paysagères

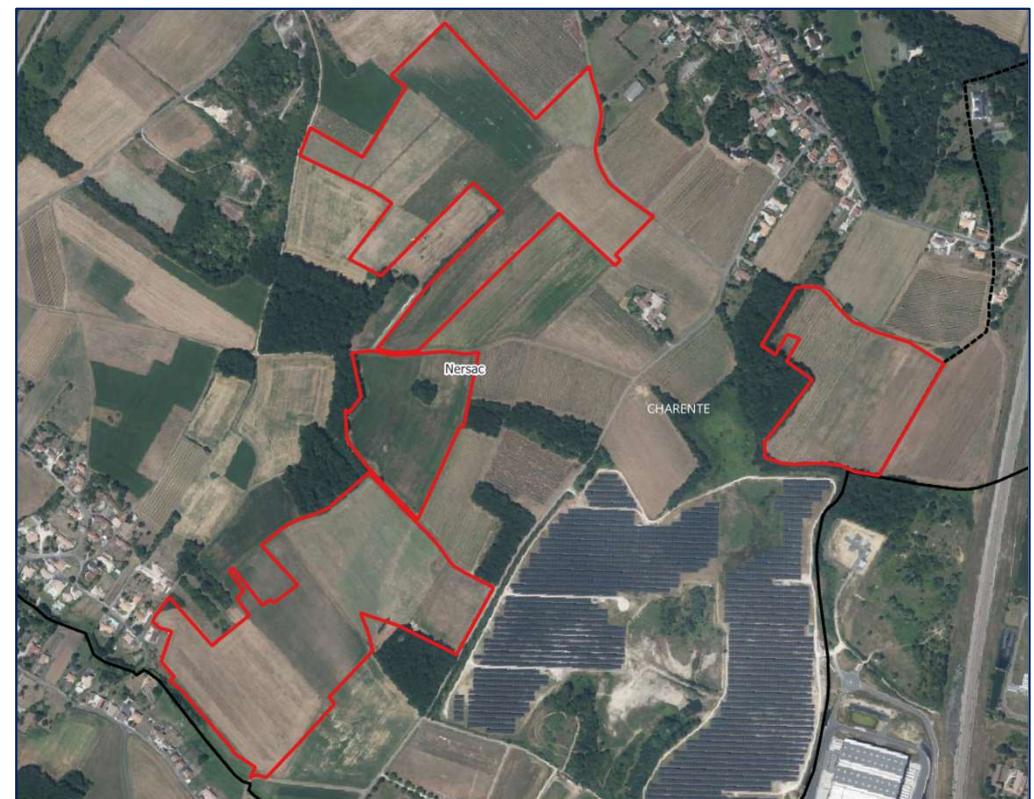
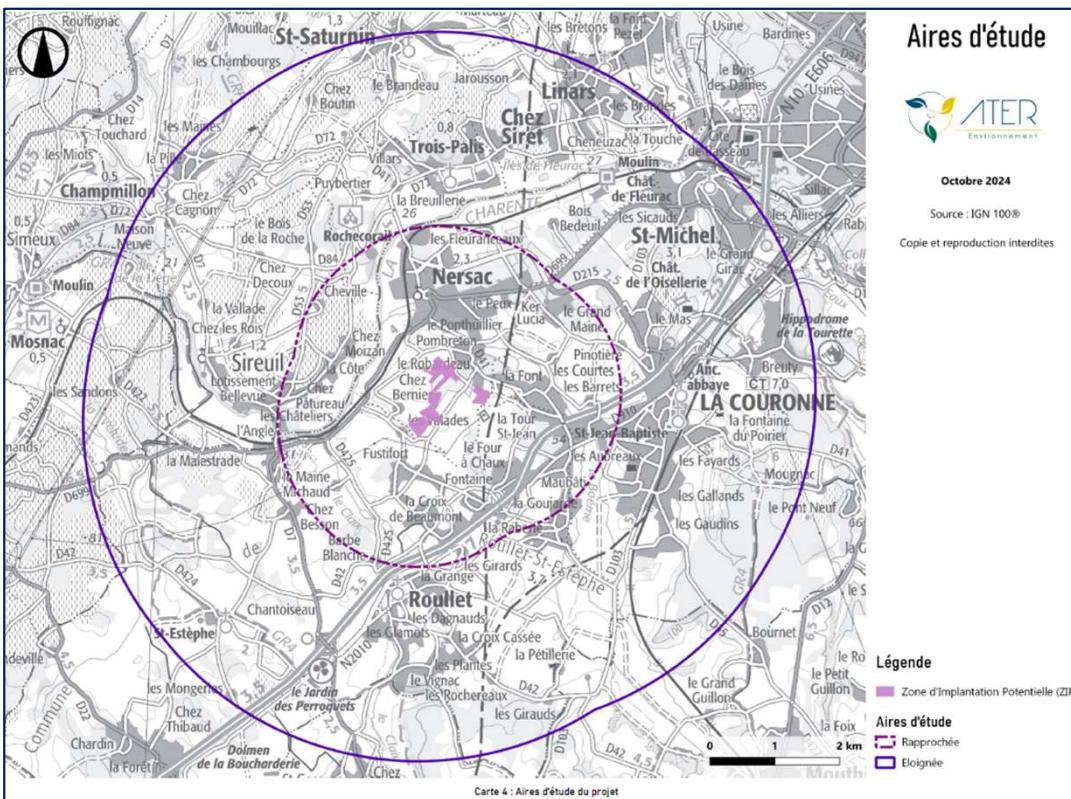
- **Hors de la majorité des zonages** de protection en termes de biodiversité (intégré à un corridor diffus fragmenté de la trame verte) ;
- **Pas de périmètres de protection de monuments** historiques ;
- Un **paysage déjà industrialisé** (ligne électrique, autoroute, plateforme logistique, centrale Urbasolar...) ;
- Un **nombre limité de riverains** ayant une vue sur le projet ;
- Des **documents cadres favorables** ;

Peu de contraintes techniques

- Un terrain globalement **plat** ;
- Un **poste source très proche** avec de la capacité disponible ;
- Pas de canalisation traversant les parcelles ;
- Une **surface suffisamment grande** pour assumer les surcoûts liés à l'agrivoltaïsme.

La zone d'étude du projet

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est située en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Charente, au sein de la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême. Elle est localisée au sud de l'agglomération de Nersac.





Calendrier et parties prenantes du projet

60



Articulation des parties prenantes du projet



Accompagnement agricole



Étude du milieu naturel



Démarche de concertation et communication

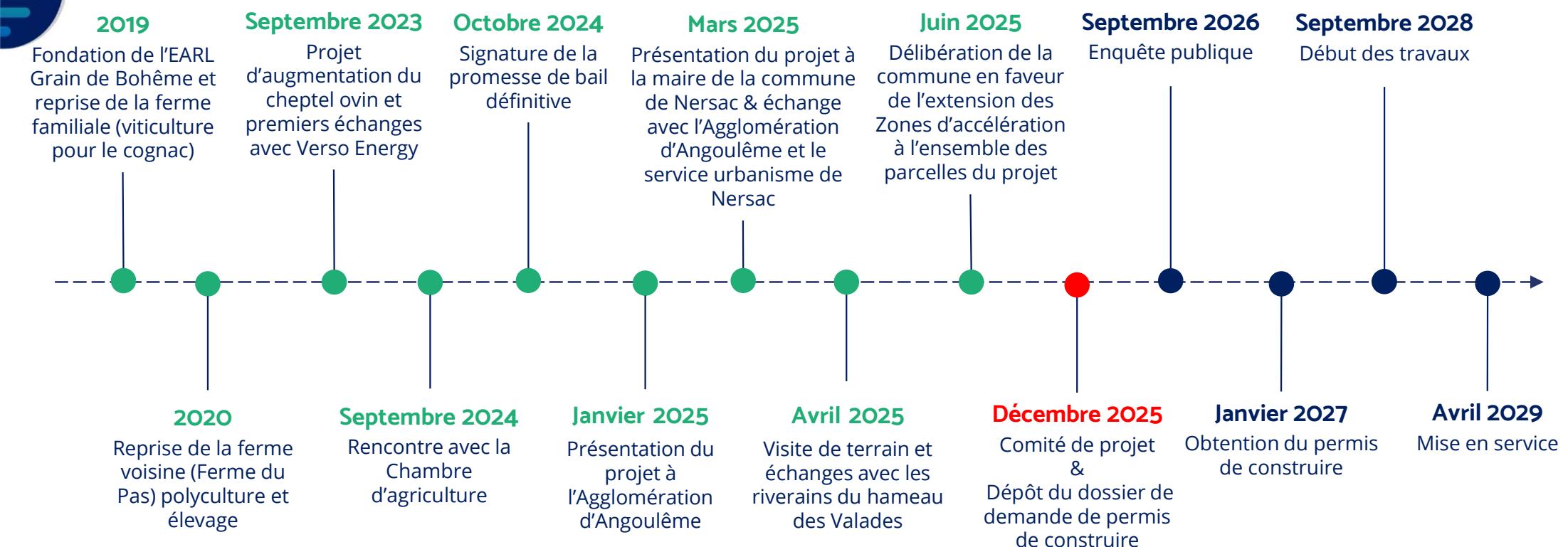


Études environnementale et paysagère



Calendrier

Dans un cas où l'instruction se déroule sans encombre





L'agrivoltaïsme

4

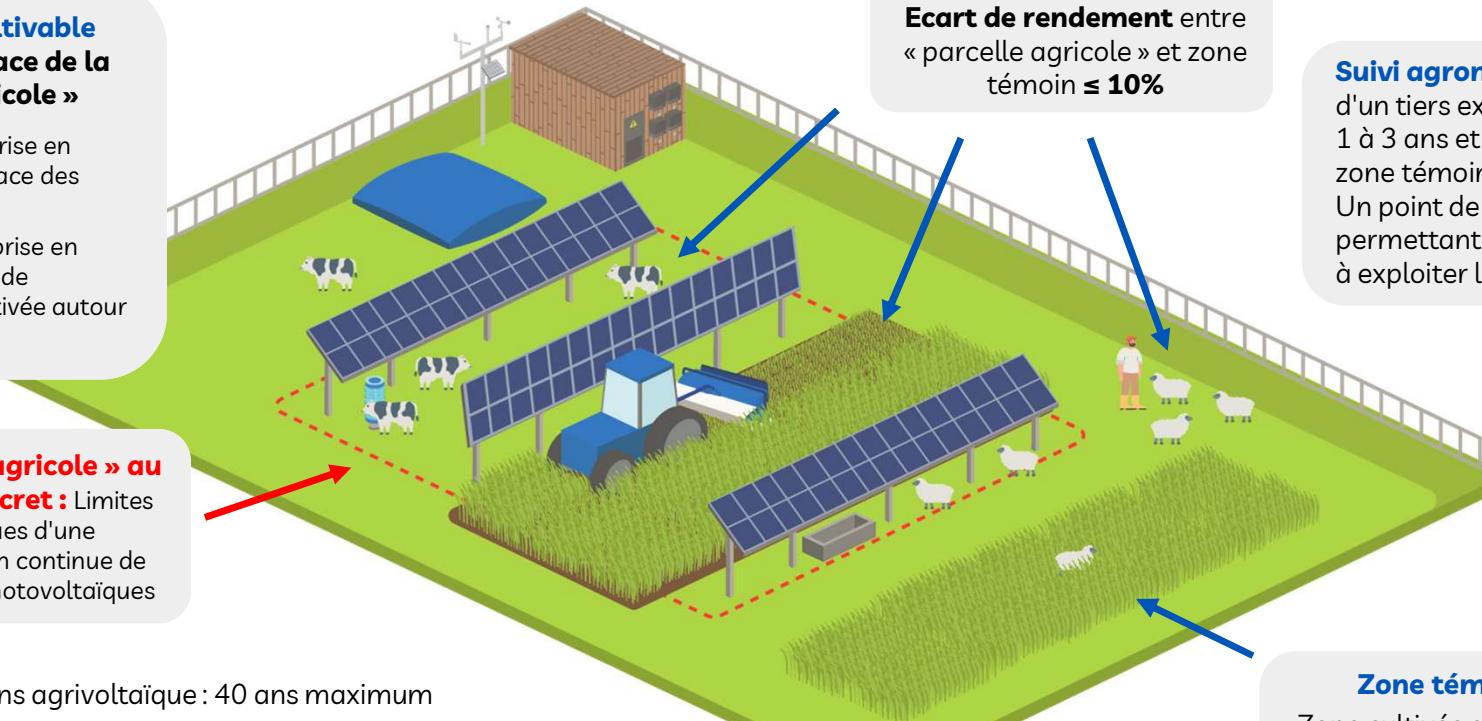
La réglementation sur l'agrivoltaïsme



Surface non cultivable
 $\leq 10\%$ de la surface de la « parcelle agricole »

- **Pour l'élevage**, prise en compte de la surface des pieux
- **Pour la culture**, prise en compte d'une bande enherbée non cultivée autour des pieux

« Parcelle agricole » au sens du décret : Limites physiques d'une implantation continue de panneaux photovoltaïques



Durée des autorisations agrivoltaïque : 40 ans maximum



Revenu Durable : Les revenus agricoles de l'exploitation avant/après projet doivent être supérieurs ou identiques en moyenne



Garanties financières de démantèlement et réversibilité de l'installation

Suivi agronomique provenant d'un tiers expert : relevés tous les 1 à 3 ans et comparaison avec la zone témoin.
Un point de contrôle après 6 ans, permettant ou non, de continuer à exploiter la centrale

Taux de couverture
 $\leq 40\%$ de la surface de la « parcelle agricole »

Zone témoin ($\leq 1\text{ha}$)

Zone cultivée sans présence de panneaux, avec les mêmes pratiques que dans la « parcelle agricole »



Projet pilote agrivoltaïque d'Outarville (45) Grande Culture

Mise en exploitation été 2026



Pierre COISNON est agriculteur à **Outarville**, dans le Loiret (45), où il est installé depuis 1996. Il exploite des **grandes cultures** sur une surface agricole utile (SAU) de **525 ha**.

 **Objectifs** : L'objectif de cette installation est de **protéger les grandes cultures des stress thermiques et hydriques**, afin de sécuriser le rendement et la qualité des récoltes, tout en réduisant la consommation d'eau d'irrigation.



Activité agricole Grandes cultures	Surface agrivoltaïque* 1 ha	Puissance installée 580 kWc	Zone témoin 0,7 ha	Durée d'exploitation 21 ans	Système d'irrigation intégré
--	---------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------	---------------------------------------	--



Visites de la centrale agrivoltaïque lors du salon Innov'Agri 2025



Calendrier du projet agrivoltaïque d'Outarville

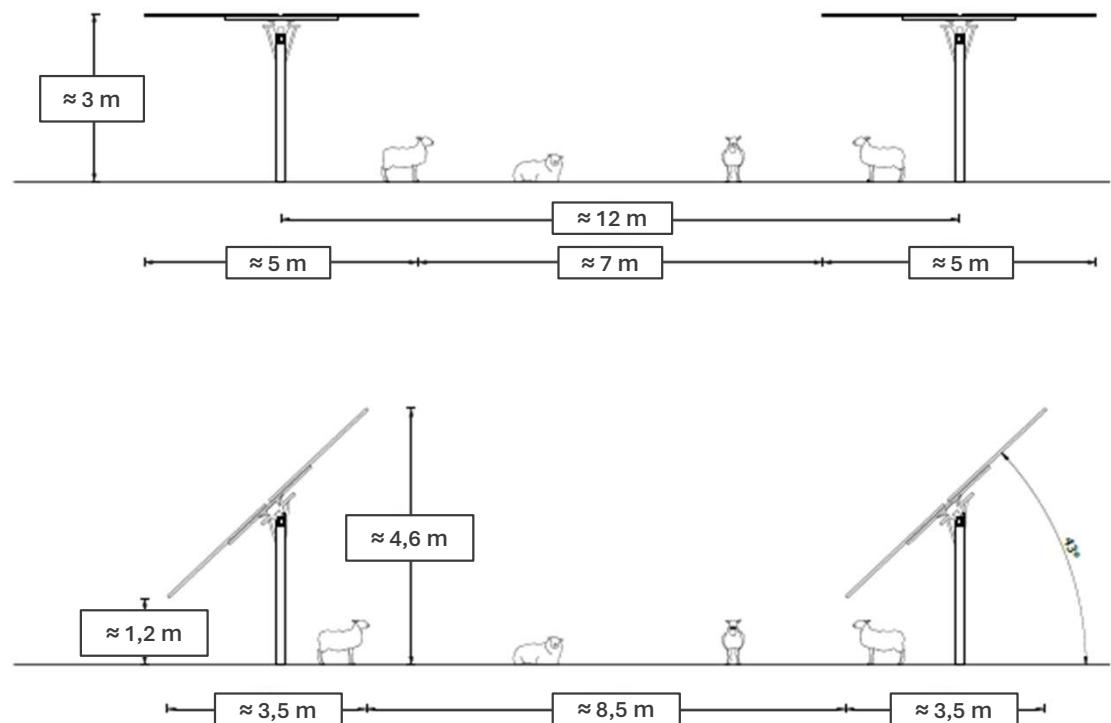
Une centrale adaptée à l'élevage

Adaptation par rapport à une centrale photovoltaïque :

- Etudes de synergies agricoles ;
- Augmentation de l'écartement entre rangées de panneaux ;
- Mise en place de tournières ;
- Augmentation de la hauteur au point bas ;
- Réflexion sur le sens de travail, mise en place de tournières, de clôtures ;
- Mise en place de points d'eau, de surveillance, d'abreuvoirs, d'une zone de contention ;
- Suivi agricole ;

Structures trackers - Inclinaison des panneaux en fonction de divers facteurs :

- Pilotage suivant la course du Soleil ;
- Adaptation à la présence des animaux ;
- Adaptation aux pratiques agricoles ;
- Partage lumineux optimisé ;



Le Projet Agricole

Un développement de l'atelier ovin pour moins de pénibilité



Paul BERTRAND, 31 ans
GAEC du Grain de Bohême



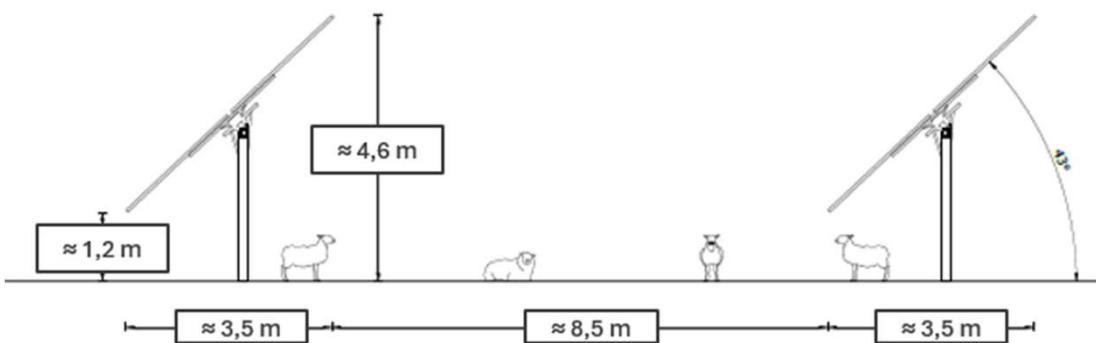
Activité polyculture/polyélevage



SAU : 170 ha

Exploitation :

- Site d'exploitation à la ferme du Pas à Nersac
- Projet utilisant 30 ha, 25 ha clôturées + pistes enherbées périphériques (Le projet concerne donc 17,6 % de la SAU).
- Cheptel de 180 brebis autonome en alimentation.
- Fourrage sur les 30 ha de zone d'implantation afin d'alimenter les animaux, notamment les brebis.



Exploitation future :

- Cheptel de 280 brebis en pâture exclusivement sur les parcelles du projet.
- Reste de l'exploitation sans changement.
- Pâturage tournant grâce aux îlots et aménagements créés. Les trackers seront mis à plat ou l'angle sera bridé quand les ovins sont dans un îlot.
- Grâce à l'abri apporté par les panneaux les brebis pourront toujours rester en extérieur sauf lors des agnelages.
- Possibilité de faire des rotations fourragères grâce au système de trackers.
- Inter-rang suffisant pour pouvoir gérer les refus ou les semis mécaniquement.
- Tournières afin de faciliter la circulation de tracteurs dans les îlots.
- Pas de changement du sens de travail.
- Hauteur des panneaux permettant aux outils déportés de passer facilement, aux brebis de ne pas être dérangées et à l'éleveur d'avoir une surveillance facilitée.



Les objectifs du projet agrivoltaïque

Une production d'énergie verte au service de l'activité d'élevage



Bien-être animal : Protection contre le soleil ou les intempéries.



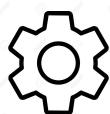
Amélioration du potentiel agronomique : Diminution du stress thermique de la plante, amélioration du rendement et étalement de la courbe de pousse de l'herbe au cours de l'année.



Meilleure gestion de l'eau : Diminution de l'évapotranspiration, donc du stress hydrique de la plante, diminution de la quantité d'eau à fournir à la prairie.



Protection contre les aléas climatique et adaptation au réchauffement climatique : Protection contre les épisodes de gel, de sécheresses et de canicules de plus en plus fréquentes augmentant ainsi la résilience de l'exploitation



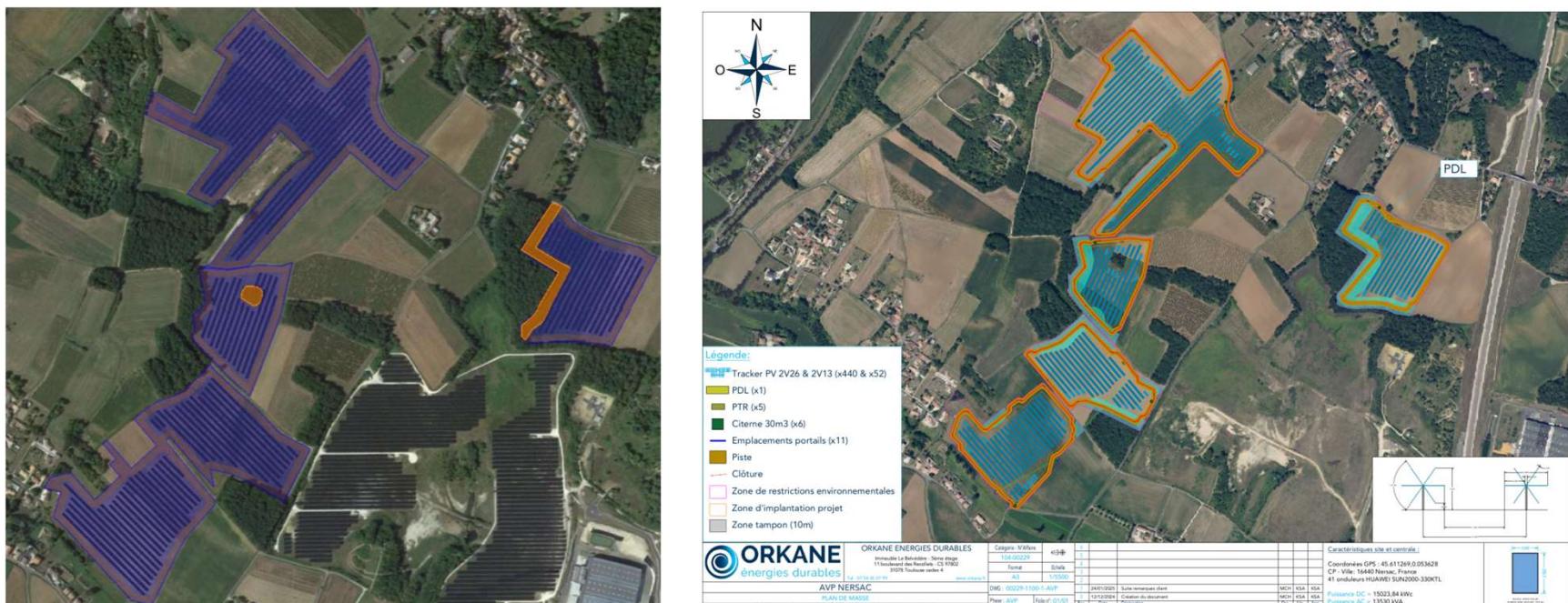
Investissement dans l'outil de travail : Prise en charge d'études agricoles réutilisables, de l'implantation de clôtures, d'abreuvoirs, de zones de contentions, de systèmes d'accroches de clôtures mobiles... En fonction des besoins identifiés.



Dimensionnement du projet

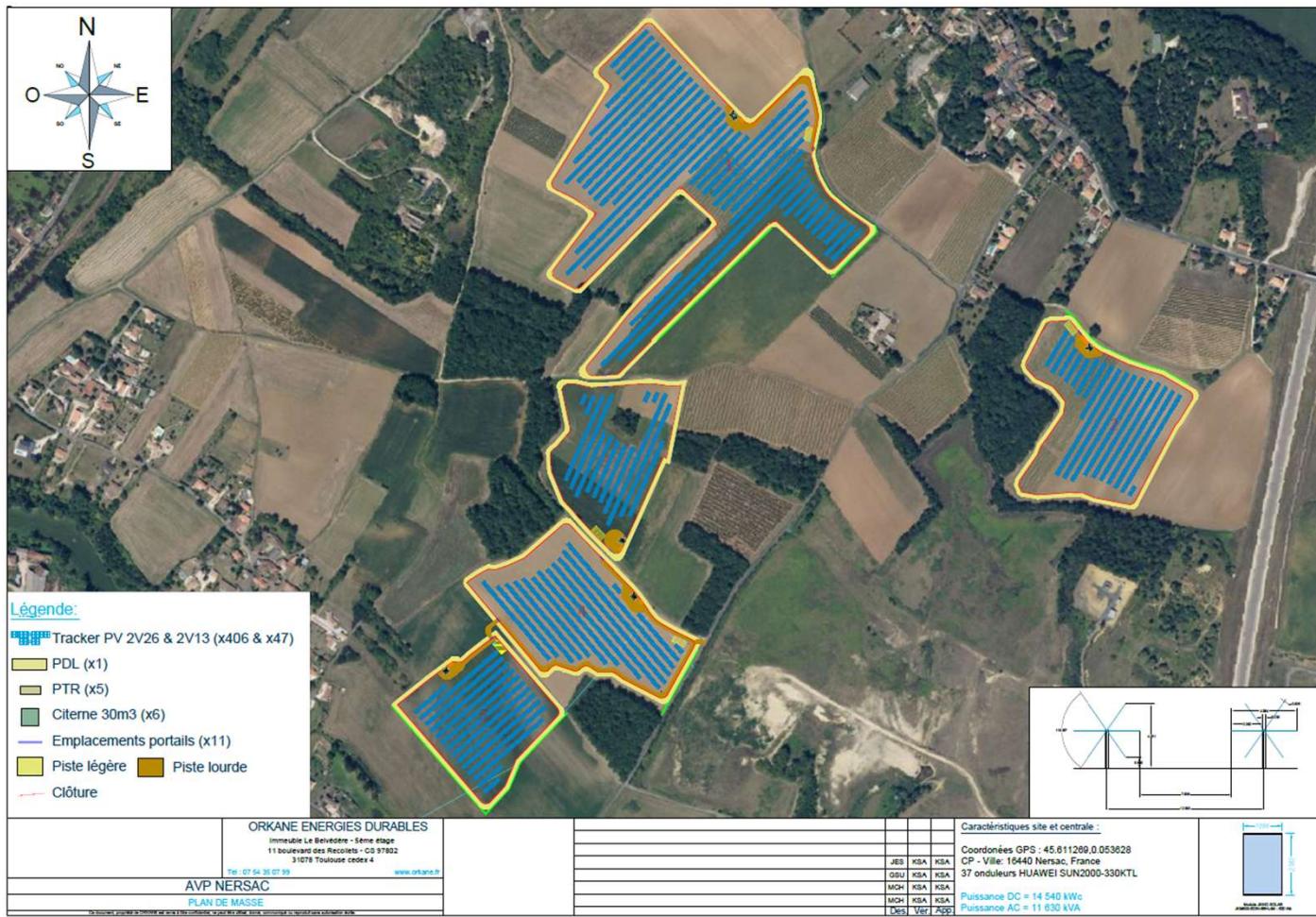
GO

Evolution de l'implantation du projet en fonction des contraintes



Version d'implantation	V1	V2	VFinale
Surface clôturée	33 ha	29 ha	25 ha
Puissance	18 MWc	15 MWc	14,5 MWc
Impact biodiversité			
Impact paysager			
Impact DFCI			
Impact agricole			
Impact ZH			

Le plan d'implantation finalisé



Caractéristiques techniques

Technologie panneaux	Tracker
Puissance totale	14,54 MWc
Production attendue	21 330 MWh/an
Équivalence en termes de consommation	9 700 personnes
Coût prévisionnel	10 M €
Système de fixation	Pieux battus
Surface d'un pieu	0,002 m ²
Nombre de pieux	2200
Nombre de modules total	23 452
Puissance unitaire d'un module	620 Wc
Surface totale projetée au sol des panneaux	6,8 ha
Entraxe	12 m
Inter-rang	7 m
Tournières	12 m
Linéaire de haies à planter	1075 m
Inclinaison des tables	60° ; -60°
Surface au sol des postes	93,75 m ²
Superficie de piste lourde	6 327 m ²
Superficie de piste enherbées	28 629 m ²
Durée de l'exploitation	40 ans

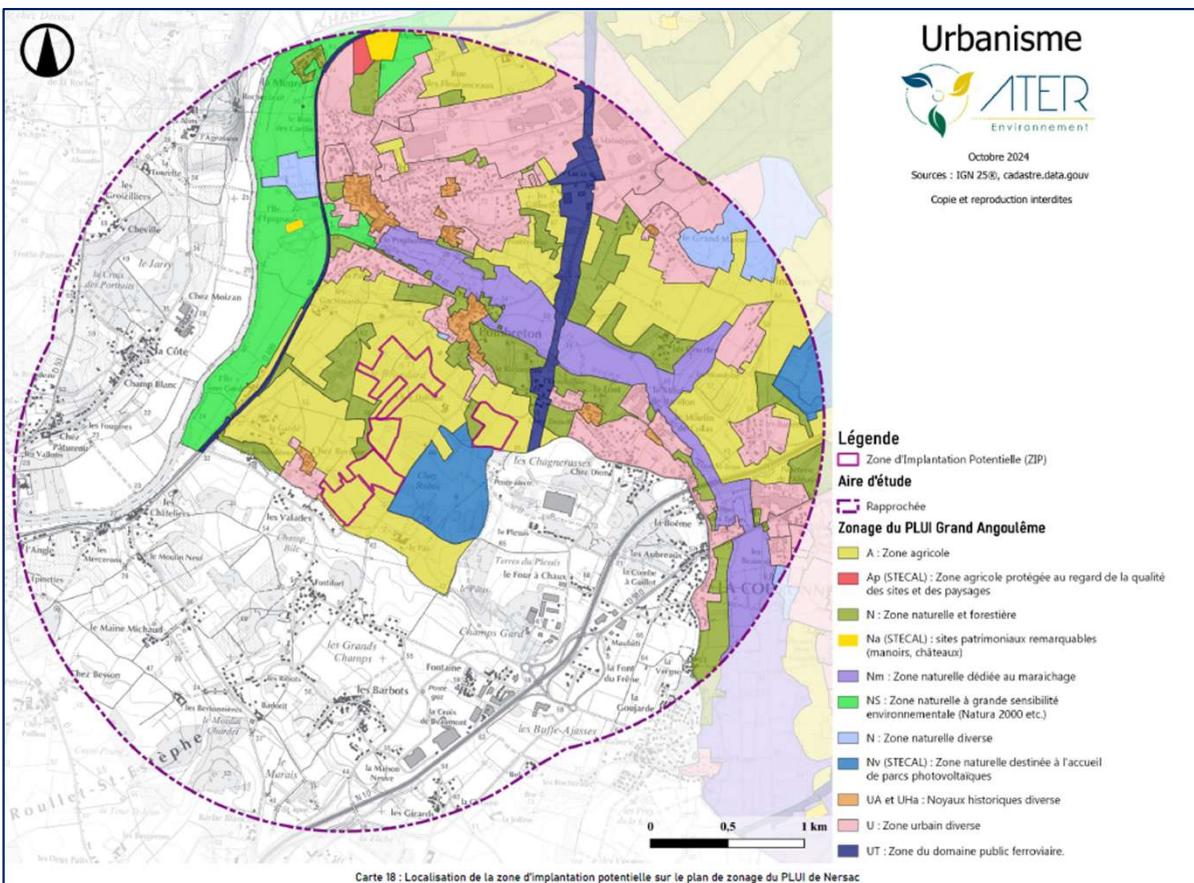


Enjeux & Impacts



90

Enjeu urbanisme



Document d'urbanisme

Le territoire communal de Nersac dispose d'un PLUi approuvé .

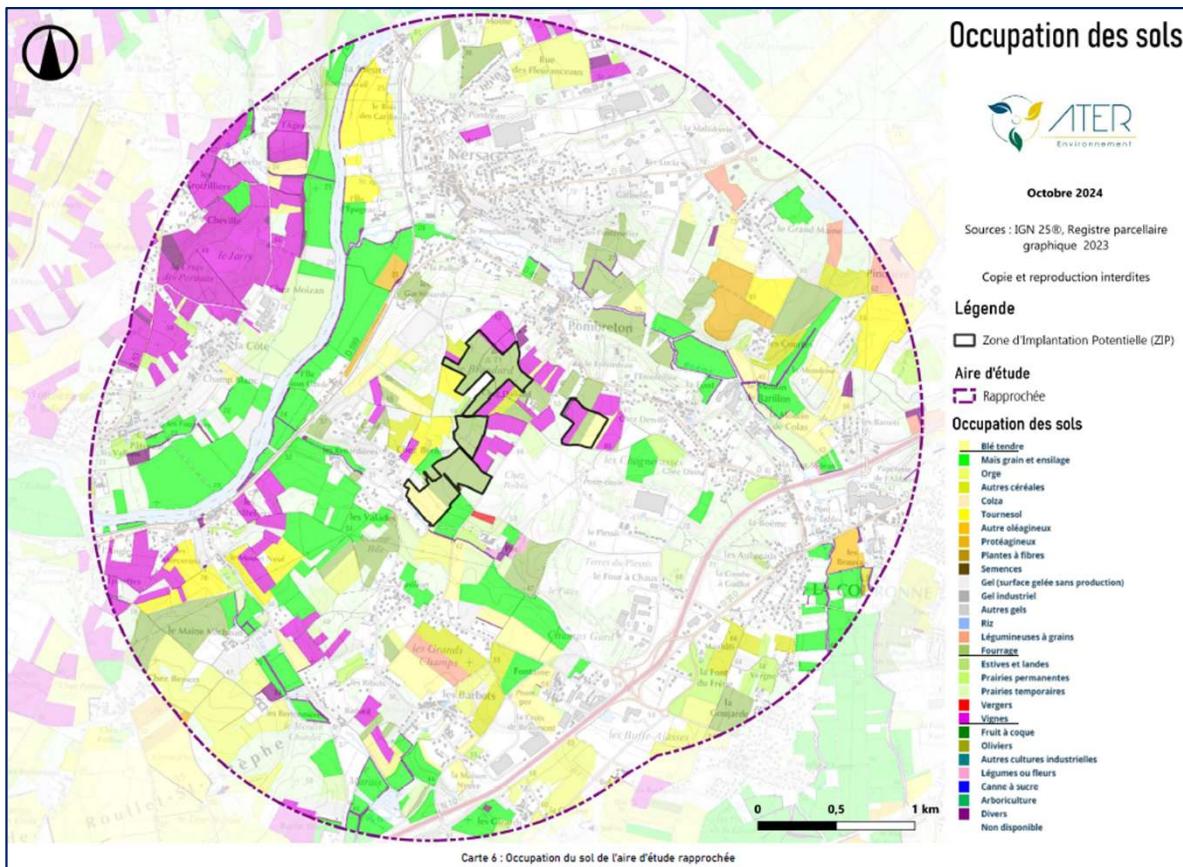
||| Zonage A

« Sont autorisées :

- Les constructions ou installations liées et nécessaires aux activités agricoles »

||| Le projet agrivoltaïque est compatible avec le document d'urbanisme.

Enjeu agricole : Des cultures majoritairement fourragères sur la zone d'implantation



Assolement RPG 2024 :

- Fourrage (88%)
- Vigne (8%)
- Blé (4%)

Assolement RPG 2023 :

- Fourrage (88%)
- Vigne (8%)
- Blé (4%)

Assolement RPG 2022 :

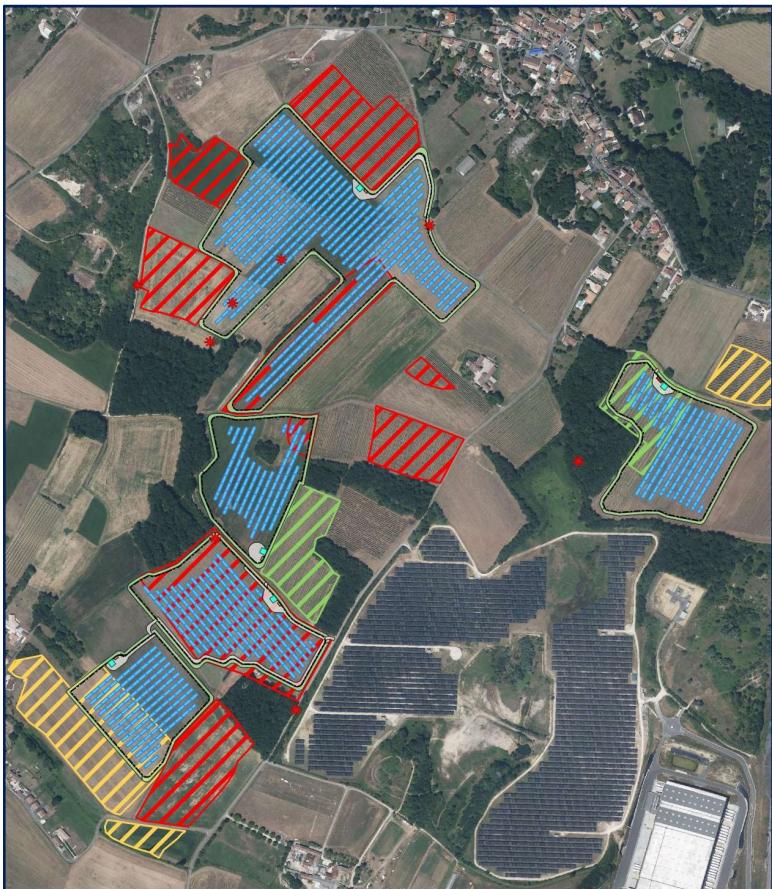
- Fourrage (84%)
- Vigne (8%)
- Avoine (4%)
- Blé (4%)

Assolement RPG 2021 :

- Fourrage (72%)
- Céréales (20%)
- Vigne (8%)

Enjeux biodiversité

Habitats naturels et flore



Carte de présence de l'Ambroisie à feuilles d'armoise

Sensibilités

- Frêne commun
- Prairie de fauche
- Espèces exotiques envahissantes

Mesures

- Délimitation des zones de travail et de circulation des engins
- Ensemencement des parcelles cultivées : conversion en prairie permanente ;
- Gestion écologique de la végétation du parc agrivoltaïque en phase d'exploitation ;
- Prévenir l'installation et l'exportation d'espèces végétales envahissantes



« Les impacts résiduels sur les habitats naturels et la flore sont considérés comme non significatifs »

Enjeux biodiversité

Avifaune

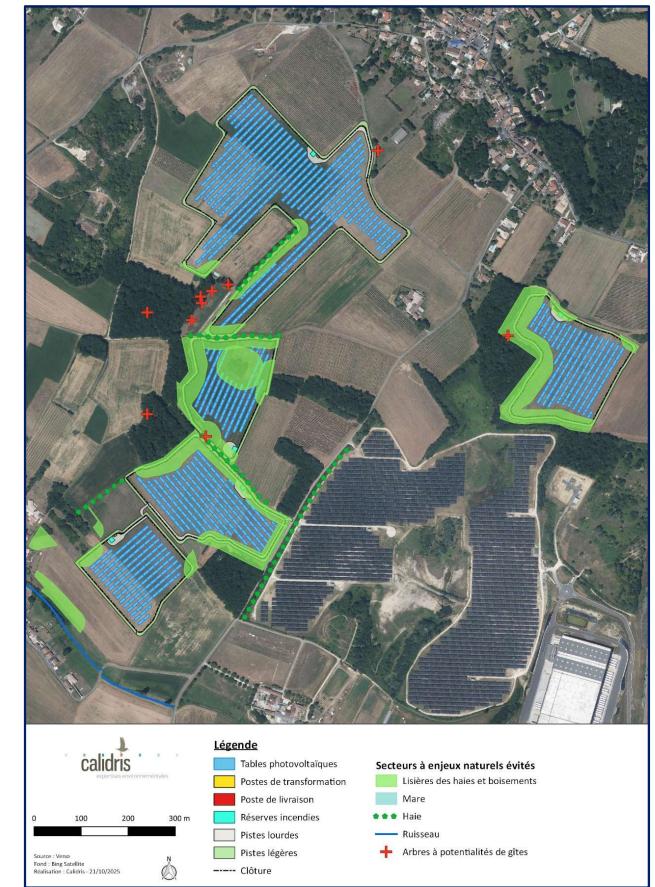


Sensibilités

- Alouettes des champs
- Cisticole des joncs
- Bruant proyer
- Linotte mélodieuse
- Chardonneret élégant
- Moineau soulcie
- Martin-pêcheur d'Europe
- Tourterelle des bois

Mesures

- Evitement et écartement par rapport aux zones sensibles ;
- Adaptations des périodes de travaux ;
- Ensemencement des parcelles cultivées : conversion en prairie permanente ;
- Gestion écologique de la végétation du parc agrivoltaïque en phase d'exploitation ;

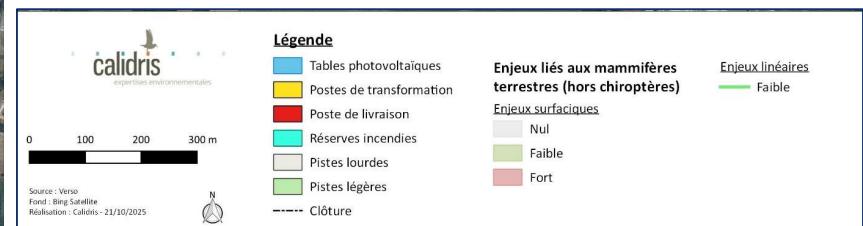


Mesure d'évitement des zones sensibles

« Les impacts résiduels sur l'avifaune sont considérés comme non significatifs »

Enjeux biodiversité

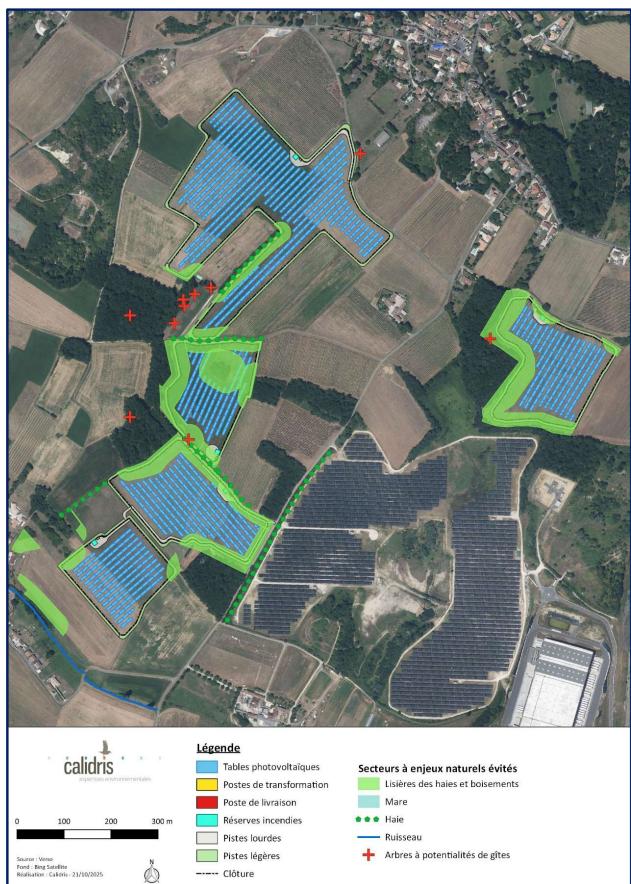
Mammifères



« Les impacts résiduels mammalogiques sont considérés comme non significatifs »

Enjeux biodiversité

Chiroptères



Mesure d'évitement des zones sensibles

Sensibilités

- Sérotine commune
- Autres espèces de chiroptères

Mesures

- Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des implantations et des chemins d'accès ;
- Adaptation de la période des travaux dans la journée ;
- Absence d'éclairage nocturne en phase d'exploitation ;
- Adaptation de la période des travaux dans l'année ;
- Limitation de l'inclinaison des panneaux solaire entre 20 et 35° pendant la nuit ;
- Ensemencement des parcelles cultivées : conversion en prairie permanente ;
- Gestion écologique de la végétation du parc agrivoltaïque en phase d'exploitation ;

« *Les impacts résiduels sur les chiroptères sont considérés comme non significatifs* »



Enjeux biodiversité

Amphibiens & Reptiles

Amphibiens

Sensibilités

- Crapaud Calamite
- Grenouille verte
- Rainette méridionale

Mesures

- Dispositif anti-intrusion pour les amphibiens ;
- Limiter la formation d'ornières et de flaques ;
- Limitation de la création de pièges écologiques pour la petite faune ;
- Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des implantations et des chemins d'accès ;
- Adaptation de la période des travaux dans la journée ;

Reptiles

Sensibilités

- Couleuvre verte et jaune
- Lézard des murailles

Mesures

- Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des implantations et des chemins d'accès ;
- Limitation de la création de pièges écologiques pour la petite faune ;
- Adaptation de la période des travaux dans l'année ;
- Dispositif anti-intrusion pour les amphibiens ;
- Ensemencement des parcelles cultivées : conversion en prairie permanente ;
- Gestion écologique de la végétation du parc agrivoltaïque en phase d'exploitation ;

« Les impacts résiduels sur les amphibiens et reptiles sont considérés comme non significatifs »



Enjeux biodiversité

Insectes

Sensibilités

- Agrion de Mercure
- Azuré du Serpolet
- Cigale argentée
- Ascalaphe ambré

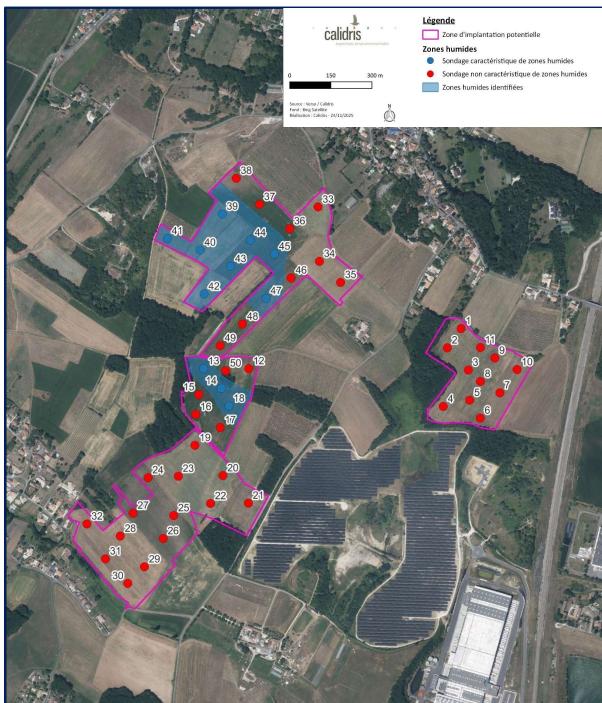
Mesures

- Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des implantations et des chemins d'accès ;
- Adaptation de la période des travaux dans la journée ;
- Mise en défens des éléments écologiques d'intérêt situés à proximité des travaux ;
- Délimitation des zones de travail et de circulation des engins ;
- Gestion écologique de la végétation du parc agrivoltaïque en phase d'exploitation ;

« Les impacts résiduels sur les Insectes sont considérés comme non significatifs »

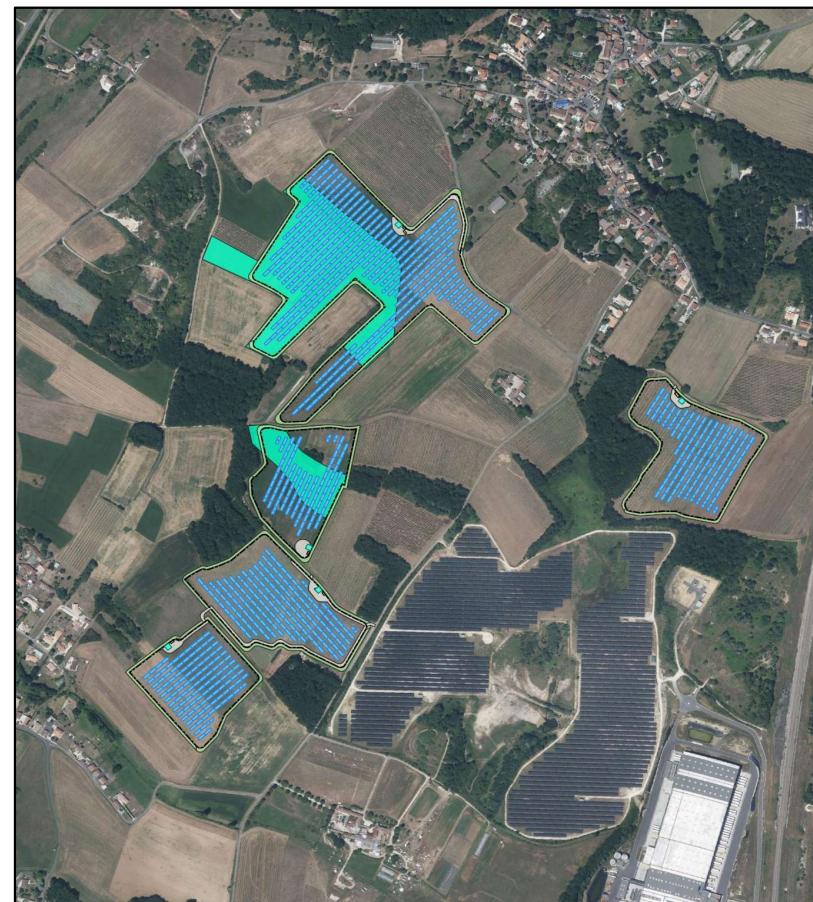
Zones Humides

Enjeux et Impacts



Une surface de 7,5 ha de zones humides a été mise en évidence.

- Pas de zone humide floristique
- 11/50 sondages pédologiques caractéristiques



« Les impacts résiduels sur les zones humides sont considérés comme non significatifs »

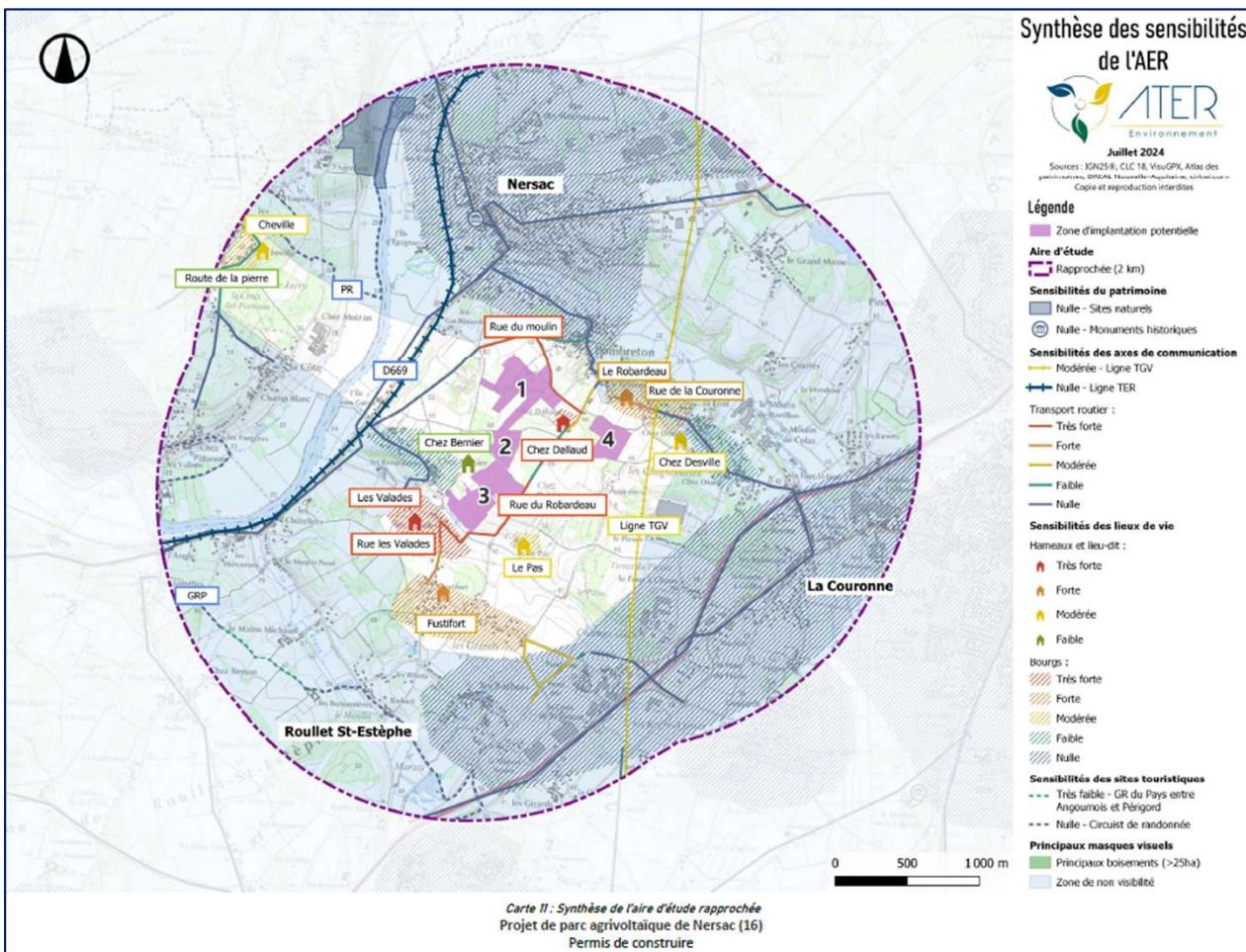
Mesures de réduction :

- Evitement de ces zones pour l'implantation des postes de transformation et pistes lourdes.
- Utilisation de pieux battus ou vissés, pas de longrines, pas de béton.

Impact du projet :

- Seule l'installation des pieux aura un impact estimé à **3,6 m²** de destruction de zones humides.

Enjeu paysager



Contexte paysager

- Aucune visibilité depuis des éléments patrimoniaux ou touristiques
- Paysage déjà **industrialisé**
- Masques paysagers** très présents empêchant les visibilités lointaines

Sensibilités paysagères

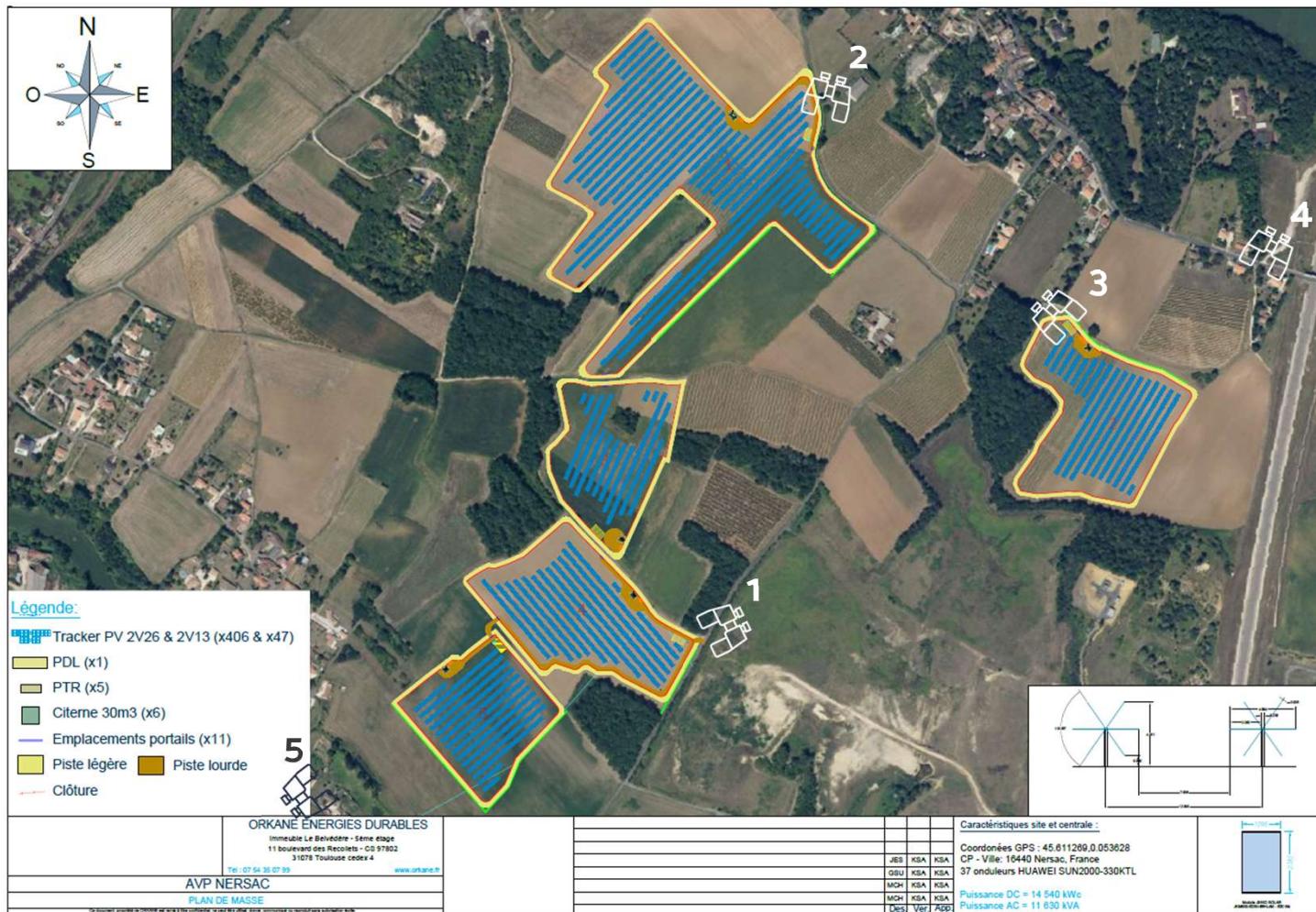
- Les Valades
- Rue du Robardeau
- Chez Dallaud
- Rue du Moulin

Mesures paysagères

- Plantations de **1075 m de haies multi-strates** aux emplacements stratégiques
- Tampon paysager**, écartement de 180 mètres par rapport à la maison la plus proche aux Valades
- Clôtures de type agricole avec **poteaux en bois** et maillage en fil de fer

Enjeu paysager

Emplacements des points de vue





Enjeu paysager

Photomontage 1 : Sans la haie à planter tout le long de la route





Enjeu paysager

Photomontage 2 : Sans la haie à planter le long de la route





Enjeu paysager

Photomontage 3 : Sans la haie à planter tout le long du chemin agricole





Enjeu paysager

Photomontage 4 : Sans la haie à planter tout le long du chemin agricole



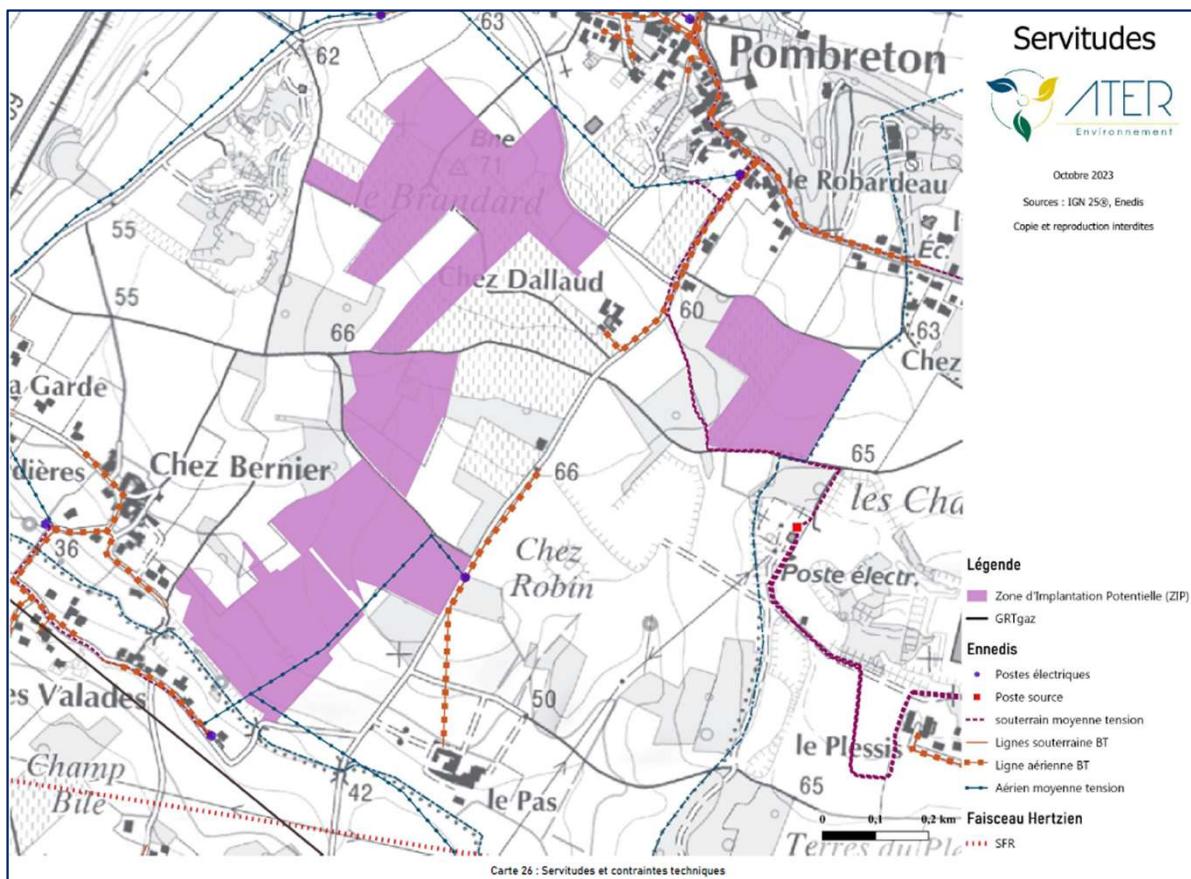


Enjeu paysager

Photomontage 5 : Avec une haie que nous pourrons renforcer au besoin



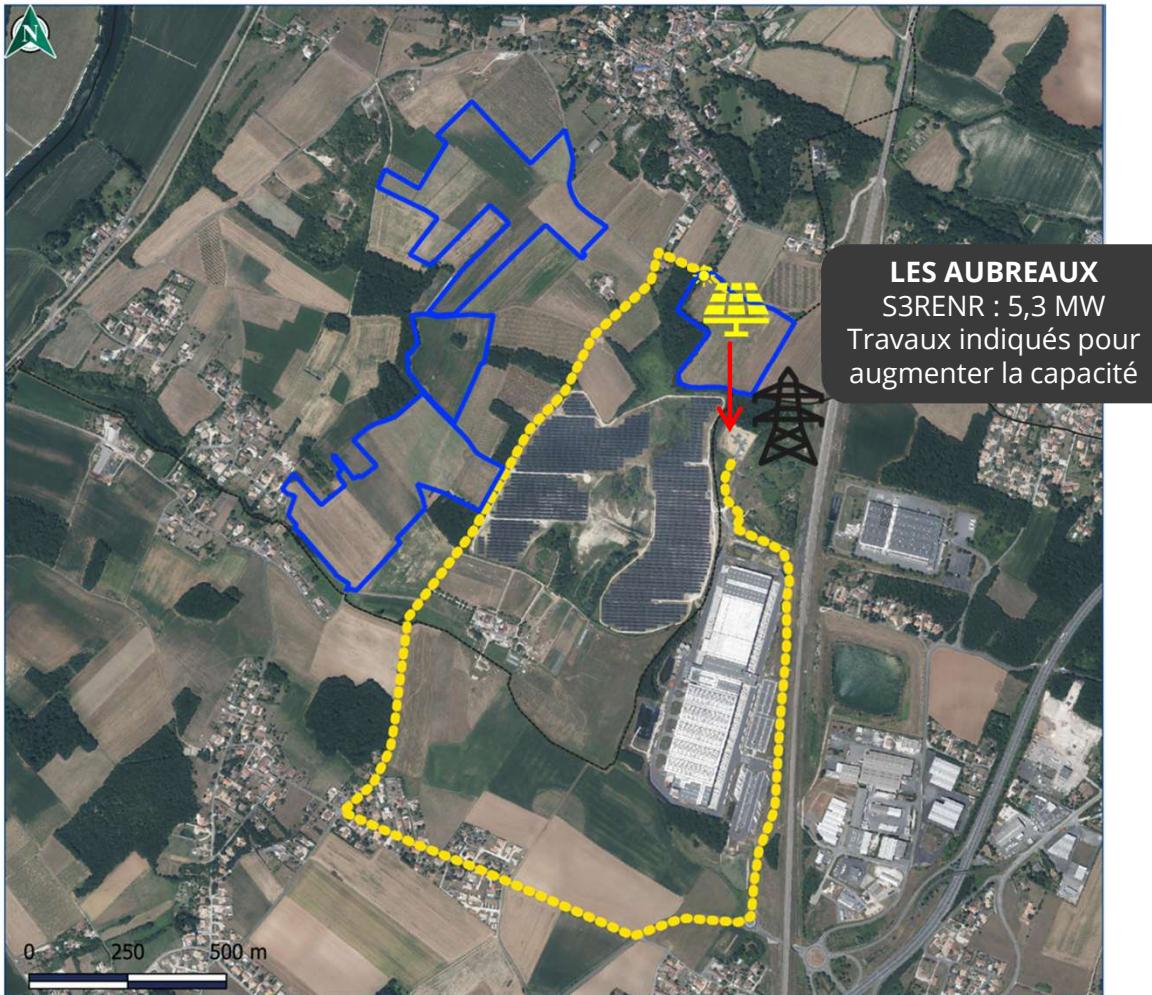
Servitudes présentes sur les parcelles



Ligne aérienne traversant certaines parcelles :

- ENEDIS doit légalement enlever cette ligne moyenne tension et trouver une solution d'enfouissement si elle est gênante pour implanter notre centrale.

La solution de raccordement à l'étude



Il est toujours difficile d'analyser le raccordement à ce stade.

- Nous pourrons réserver la capacité auprès d'ENEDIS seulement après obtention du permis de construire.
- C'est ENEDIS qui nous annoncera les possibilités de raccordement et coûts associés.
- Il est possible de répartir l'électricité en différents raccordement, nous ne sommes pas obligés d'aller jusqu'au poste source, parfois nous pouvons nous piquer sur une ligne existante, éventuellement avec des renforcements de lignes.



Le démantèlement

Au bout des 40 ans d'exploitation :

- ❑ Démantèlement complet des installations de production.
- ❑ Remise en état des terrains en conservant leur vocation agricole initiale.
- ❑ Gestion des déchets :
 - Réutilisation, recyclage ou valorisation.
 - Élimination dans les filières autorisées si aucune autre option n'est possible.
- ❑ Délai d'exécution :
 - Un an après la fin de l'exploitation ou la date de fin d'autorisation.
 - Ce délai peut être prolongé de trois ans en cas de contraintes matérielles spécifiques, après avis de la commission compétente.

Si la centrale ne répond plus aux attentes d'un projet agrivoltaïque :

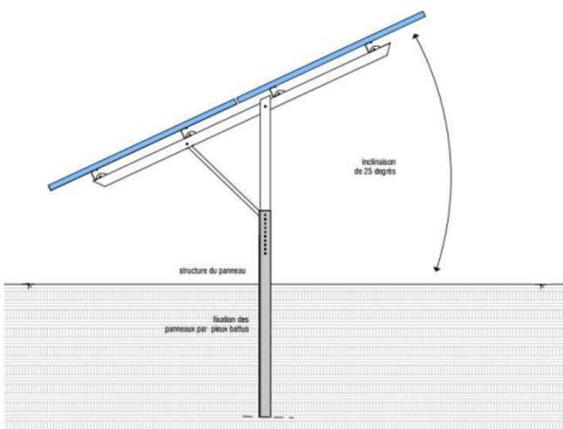
- ❑ Mise en conformité obligatoire :
 - Si les conditions d'exploitation ne sont plus respectées, l'autorité compétente en matière d'urbanisme enjoint l'exploitant à régulariser la situation.
 - L'exploitant dispose maximum de six mois pour s'exécuter, sous peine de prescription du démantèlement.
- ❑ Garanties financières :
 - Des garanties bloquées couvrent le coût prévisionnel du démantèlement en toutes circonstances.

UNE GARANTIE DE DEMANTELEMENT

Le démantèlement et la désinstallation de la centrale sont garantis par Verso Energy.

Le démantèlement est imposé par la réglementation !

Réversibilité et Recyclage



Utilisation de pieux battus, pas de fondations en béton, pas d'artificialisation du sol ce qui permet une remise en l'état du terrain comme avant installation de la centrale.

Obligation de collecte et de traitement des panneaux photovoltaïques. **SOREN** (anciennement PV CYCLE) est l'éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour organiser la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés.



Source : SOREN - <https://www.soren.eco/re-traitement-panneaux-solaires-photovoltaïques/>



UNE GARANTIE DE REVERSIBILITE ET DE RECYCLAGE

Caractère réversible des centrales agrivoltaïques : *A l'issue de ces opérations, l'organisme responsable des contrôles mentionné à l'article R. 314-120 du code de l'énergie atteste de leur bonne fin et du maintien des qualités agronomiques des sols.*

Une écotaxe est payée au moment de l'achat des modules pour assurer le financement de leur recyclage en fin de vie.



Partage de la
valeur



Le financement participatif

Possibilité d'ouverture à la participation locale - Obligations convertibles

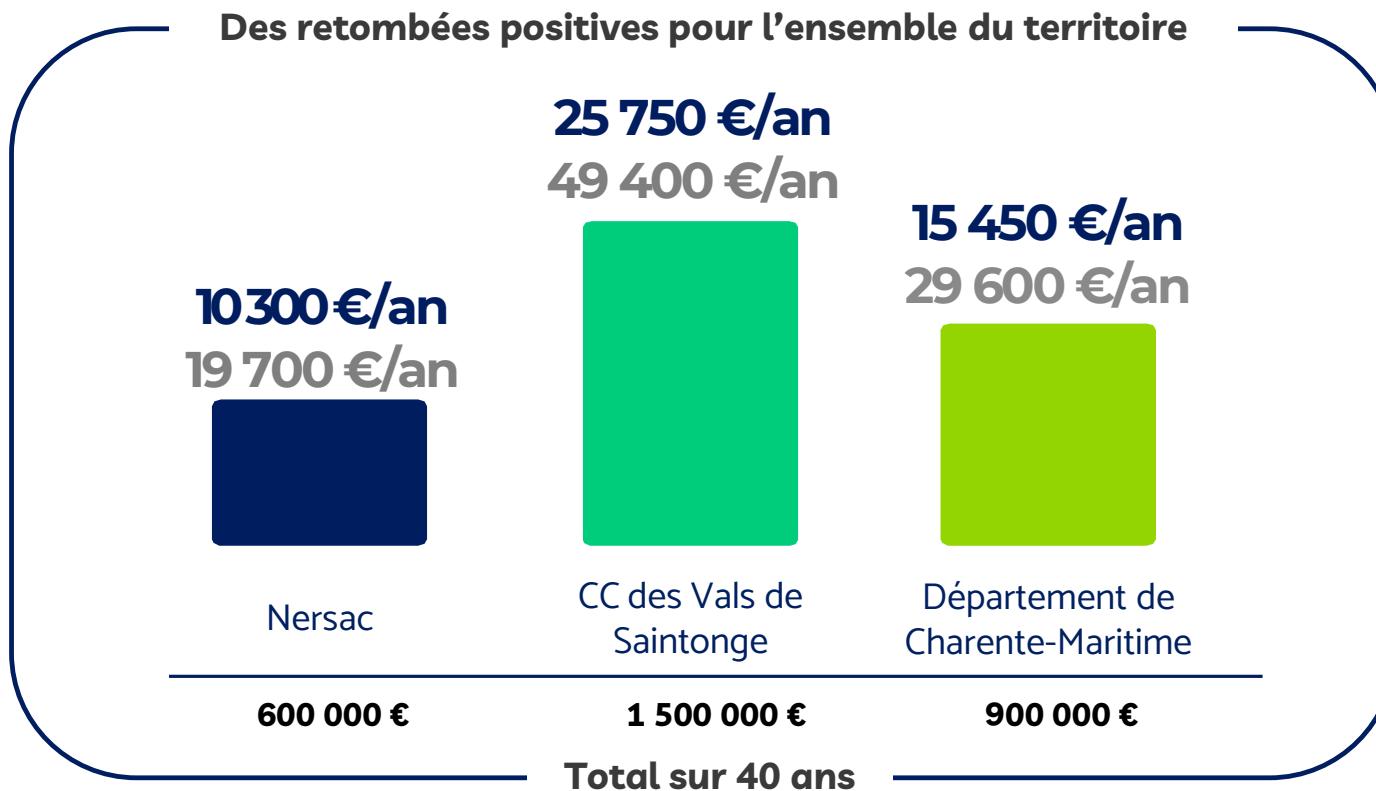
- Objectif** : Permettre aux citoyens et acteurs économiques locaux de participer financièrement au projet
- Dispositif envisagé :**
 - **Obligations convertibles** à taux attractif
 - Montant accessible dès **100 €**
 - **Réservé prioritairement aux habitants de Nersac et des environs**
 - Potentiel de conversion en actions à terme



Les retombées économiques du projet

La fiscalité se répartit entre le département, la communauté de communes et la commune d'implantation

Pour une puissance prévisionnelle de 14,54 MWc (= 11,6 MW) et une taxe IFER fixée à **3 542 € / MW** pour les 20 premières années puis à **8 510 € / MW**.





MERCI

Un site Internet a été créé afin de permettre de partager les avancées et de répondre à toutes les questions liée à ce projet et à l'agrivoltaïsme en général.

<https://projet-agrovoltaïque-fermedupas.fr>

Retrouvez-nous sur : <https://verso.energy/>

SPACES, 31 rue d'Armagnac
33800 BORDEAUX

Romain MARPAUX

Chef de projet
Développement



06 65 93 40 02

Olivier FAUCHER

Responsable de la région
Nouvelle Aquitaine



06 79 93 17 14

